



Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

<b>L'état de la nation</b> .....	1
Introduction .....	1
La situation et la politique économiques .....	2
La politique de développement économique .....	2
Le secteur audiovisuel .....	4
La place financière .....	5
La promotion du tourisme .....	5
L'agriculture et la viticulture .....	6
La situation et la politique sociales .....	7
La politique de l'emploi et du travail .....	7
La santé .....	8
La sécurité sociale .....	8
La politique de la famille .....	9
Le développement de l'infrastructure et des ressources humaines .....	9
L'aménagement du territoire .....	9
Les travaux publics .....	10
La politique des transports .....	11
La politique de l'énergie .....	11
L'environnement naturel et humain .....	11
L'éducation nationale .....	12
La recherche et le développement technologique .....	13
Les affaires culturelles .....	13
La jeunesse .....	14
L'éducation physique et les sports .....	14
Les institutions, l'administration et la protection .....	14
La justice .....	14
La force publique .....	15
Le département de l'intérieur .....	15
La fonction publique .....	16
La politique des finances publiques: budget et fiscalité .....	16
Conclusion .....	19

1/1989

Numéro spécial

**Service Information et Presse**  
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

# L'état de la nation

## Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays. Déclaration faite par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, le 16 mars 1989 à la Chambre des Députés

### Introduction

C'est pour la cinquième fois que je me présente devant vous pour faire rapport de la situation économique, financière et sociale du pays. A l'approche de l'échéance électorale, mon inventaire prend forcément la nature d'une reddition de comptes sur notre action politique des cinq dernières années et d'un diagnostic de l'état de santé du corps social que nous allons remettre aux mains du prochain Gouvernement, quelle que soit par ailleurs la composition de celui-ci.

Avant de passer en revue, en détail, les différents domaines de la vie économique et sociale du pays et de ses habitants, je voudrais vous brosser en quelques traits le panorama d'ensemble de notre situation générale, de l'évolution récente et des perspectives d'avenir. Ce faisant, je ne m'attarderai pas sur la situation purement conjoncturelle de l'économie, dont tout le monde doit reconnaître qu'elle est exceptionnellement brillante.

Il y a cinq ans, l'évaluation des structures économiques du pays était encore dominée par la crise du secteur de l'acier. Nous avons eu la satisfaction de pouvoir parachever le rétablissement de la sidérurgie, une oeuvre de longue haleine, qui a occupé trois gouvernements successifs et qui a fait l'objet d'un effort de solidarité nationale sans pareil. La restructuration bilantaire des entreprises clôture un chapitre, la perspective de l'attribution de dividendes en ouvrira un autre. Au cours des quatre dernières années la production d'acier brut a été, à quelques tonnes près, égale à celle des quatre années antérieures, ce qui illustre la stabilisation des activités; pour les mêmes deux périodes, la comparaison montre en revanche une baisse du coût salarial unitaire dans la sidérurgie de l'ordre de 15%, fruit des efforts de rationalisation et de réduction des effectifs.

En parallèle, il a été possible de créer, dans d'autres secteurs de l'économie, des activités de substitution et des activités additionnelles. C'est ainsi que l'emploi intérieur a progressé entre 1984 et 1988 de 15.700 unités en chiffres nets, soit une croissance de l'ordre de 10%. Si d'autres pays européens ont connu à leur tour une tendance analogue, celle-ci a toutefois été nettement plus modeste, puisque l'emploi total a progressé en cinq ans de 3,0% en Italie, de 3,4% en Allemagne et même reculé en France.

A noter que l'ensemble de l'industrie, abstraction faite de la sidérurgie, a créé des emplois additionnels, ce qui n'est pas étonnant si l'on sait que l'évolution de la production industrielle en volume a progressé en quatre ans de 21,7% en total et de 29% pour les entreprises hors sidérurgie. Les taux de croissances comparatifs pour la Belgique, l'Allemagne et la France n'ont été, pour la

même période de quatre ans, que de l'ordre de 7 à 10%. Voilà le fruit des efforts de diversification industrielle, auxquels nous devons un tissu économique raffermi, qui sera un atout décisif face à l'échéance du 1er janvier 1993.

Le renforcement de notre économie est cependant en tout premier lieu à attribuer aux entreprises de service. Il faut se féliciter de ce que les compartiments de ce secteur qui s'adressent à une clientèle étrangère sont particulièrement florissants. Je vise évidemment les banques, dont les effectifs ont augmenté de l'ordre de 50% en 4 ans, et tout ce qu'on appelle le para-bancaire, dont notamment les activités d'assurance et de réassurance internationale, la gestion d'organismes de placement collectif et les opérations de bourse et de compensation sur valeurs mobilières. Avec 14.000 emplois pour les seuls établissements de crédit, nous disposons d'un secteur solide, parce que désormais basé sur des activités multiples et ayant fidélisé des clientèles variées.

Mais plutôt que de nous reposer sur les lauriers du succès de la diversification intervenue, le Gouvernement s'est engagé à fond dans la poursuite de cette tâche. Les efforts de prospection industrielle ont été soutenus et couronnés de succès, puisque depuis début 1985 une quarantaine d'entreprises industrielles nouvelles ont commencé leurs activités. Parmi les accents de notre stratégie d'avenir je dois particulièrement rappeler les investissements d'infrastructure très considérables et les instruments nouveaux qui ont été créés dans le domaine de la recherche et le développement, ainsi que notre politique pour assurer au Grand-Duché sa participation dans l'exploitation pacifique de l'espace, par la mise en place d'un système de satellites géostationnaires.

Ce qui m'amène à parler des initiatives gouvernementales récentes qui ont déjà trouvé des échos favorables auprès des opérateurs étrangers du domaine en question, comme notre projet de créer un pavillon maritime luxembourgeois et celui de fixer à Luxembourg des activités variées du domaine de l'audiovisuel. Il sera difficile de prétendre, comme d'aucuns l'ont fait à propos des banques internationales et des assurances, que les emplois créés, les dépenses générées et les impôts collectés sont le fruit plutôt d'un hasard bienveillant que d'une politique déterminée.

Nous avons été à même de réduire la hausse des prix au Grand-Duché de 6,1% en 1984 à 1,4% en 1988. Ceux qui pensent que ce mouvement ne fait que refléter une tendance générale observée au plan international, ignorent que chez nos quatre principaux partenaires économiques, à savoir la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne

Fédérale et la France on a constaté, en moyenne pondérée, une inflation qui était en 1984 inférieure d'un demi point à la nôtre. Si nous avons donc indéniablement bénéficié de circonstances favorables de nature conjoncturelle, il n'en reste pas moins vrai que, dans ce domaine comme dans d'autres, nous pouvons faire état d'une performance plus favorable que les pays voisins.

Les efforts de restructuration économique et les autres actions politiques volontaristes ont pu être accomplis sans pour autant compromettre l'équilibre budgétaire. Bien plus: l'état de santé de nos finances publiques nous vaut l'envie de toute la communauté internationale. Nous venons d'effectuer des réductions très sensibles de la charge fiscale, sans commune mesure avec ce que d'autres pays ont fait et sans précédent dans notre histoire, sans pour autant entamer la marge de manœuvre financière des années à venir.

Il n'a pas fallu pour autant renoncer à l'amélioration constante des conditions de vie des femmes et des hommes vivant dans ce pays. Je reviendrai en détail, tout à l'heure, sur les nombreuses réalisations de la politique sociale et des revenus, de la politique pour la famille et pour la santé, de la politique culturelle et de celle de l'éducation nationale, ou encore de la politique de l'environnement et de l'aide au développement.

Si nous avons bien donné la première priorité au maintien du plein emploi et à la préparation de l'avenir économique du pays, nous n'avons pas pour autant sacrifié, loin de là, le constant développement du bien-être de la population et notamment des plus démunis, ni l'amélioration du cadre de vie général.

Je ne puis cependant terminer ce premier et rapide survol de la situation du pays, sans évoquer les grands défis de l'avenir, sur lesquels je m'attarderai à la fin de mon exposé. Les bons résultats dont nous pouvons faire état sont le fruit d'efforts soutenus et d'un exceptionnel élan de solidarité nationale. Il serait inadmissible de remettre en cause cet acquis par de l'indiscipline et du laisser-aller. Aussi le Gouvernement doit-il regretter la légèreté avec laquelle d'aucuns formulent depuis quelque temps des revendications particulières totalement irréalistes.

Nous sommes et nous resterons toujours un petit pays aux ressources fort modestes en comparaison internationale. Nos succès du passé dans la compétition internationale montrent certes que nous ne devons pas développer des complexes et que le défi du grand marché unique en Europe ne doit pas nous effrayer. Mais toute légèreté dans la gestion de nos affaires nous vaudrait très vite un réveil brutal. Si nous continuons à nous préparer à l'horizon 1992, celui-ci nous offrira de nouvelles chances tout à fait remarquables. Si nous estimons par contre pouvoir nous passer des adaptations requises, les conséquences seraient funestes. La seule chose dont il faut donc avoir peur, c'est de notre éventuelle incapacité de faire les bons choix qui s'imposent.

Dans la question du grand marché unique, la fiscalité sera la pierre angulaire. Je ne vais pas rappeler ici tout ce que mes collègues et moi-même avons eu à dire à propos

des projets présentés par la Commission de la Communauté Européenne pour une harmonisation fiscale. Je me limite ici à une constatation et à une recommandation, pour ce qui est de la charge fiscale globale dans notre pays. La constatation est celle que les réductions massives de la fiscalité directe, que nous avons pu opérer au cours des dernières années, sont une préparation extrêmement utile en vue d'assurer notre compétitivité dans le nouvel environnement à affronter. La recommandation est celle de poursuivre cet effort d'ici 1992, ce qui implique évidemment le maintien d'une grande discipline du côté des dépenses publiques.

Il en résulte qu'on ne peut envisager de solution de facilité pour ce qui est du financement de la sécurité sociale, l'autre domaine où l'avenir nous réserve encore des problèmes. La question de notre démographie doit être prise au sérieux par les responsables politiques. La faiblesse des naissances, le vieillissement de la population, l'indispensable immigration qui en résulte, et l'accueil et l'intégration de ceux qui viennent à notre rescousse, voilà des thèmes qui mériteront notre attention dans les années à venir. Que le Gouvernement actuel ait bien arrangé la maison ne signifie donc pas pour autant que les années à venir ne réserveront pas aux responsables de nouvelles tâches. Il serait vain d'espérer un jour ne plus devoir relever de nouveaux défis; ce qui importe c'est d'être toujours en mesure de faire face aux problèmes qui naissent continuellement. Le Gouvernement s'est attaché à cette tâche et il l'estime y avoir réussi. Permettez-moi de développer ceci plus en détail, en commençant par le volet économique.

## **La situation et la politique économiques**

### **La politique de développement économique**

Permettez-moi de revenir en premier lieu sur la politique de diversification économique. Le grand marché intérieur, que nous sommes en train de mettre en place, ne modifiera pas fondamentalement les conditions dans lesquelles opèrent déjà aujourd'hui de nombreux secteurs économiques qui dépendent de leur capacité exportatrice, comme c'est le cas de la plupart de nos entreprises industrielles. Il faut néanmoins s'attendre à ce que la compétition devienne de plus en plus vive. Chaque entreprise sera amenée à ajuster sa stratégie en fonction de cette nouvelle donnée. Or dans un espace économique où les conditions générales de la population tendent progressivement à se rapprocher, la compétitivité est d'abord l'affaire des entreprises. Leur capacité d'innovation, leur effort de productivité, et leur implantation sur les marchés extérieurs sont parmi les meilleures garanties de réussite.

Pour notre politique de développement économique l'objectif primordial est de créer un tissu économique diversifié composé d'entreprises compétitives et perfor-

mantes. Il s'agit en l'occurrence du meilleur moyen pour garantir à terme la création et le maintien de l'emploi.

D'aucuns se demanderont à quoi bon continuer à créer des emplois quand ceux-ci sont déjà aujourd'hui, dans la majorité des cas, occupés par des non-résidents. Il est vrai, et je reviendrai sur cet aspect, que dans notre pays la ressource humaine est sans aucun doute la ressource la plus rare. Mais jusqu'à présent les postes de travail créés ont été occupés et il subsiste un taux de chômage qui, tout faible qu'il est dans la comparaison internationale, justifie l'effort entrepris.

Mais surtout, nous vivons à une époque de mutations technologiques et d'ajustements économiques permanents. S'arrêter sur la voie de la diversification et de l'enrichissement de notre potentiel de production signifierait en fait déjà accepter le recul. C'est parce que notre pays est attaché au progrès économique et social qu'une politique de stop and go dans la promotion des investissements n'est pas envisageable. Une telle politique se conçoit et est mise en oeuvre de façon continue et dans une perspective à plus long terme. Il serait d'autant plus dangereux de nous laisser porter par la seule vague d'expansion fulgurante que connaît actuellement tel ou tel secteur. La diversification reste une nécessité à la fois du point de vue de l'équilibre économique et de l'équilibre régional.

La diversification va de pair avec le renforcement et la modernisation de nos capacités productives existantes. A cet égard, la sidérurgie est sans aucun doute un bon exemple comment une industrie en profonde crise a réussi son ajustement et continue à représenter pour notre économie un atout industriel de premier ordre. La bonne conjoncture aidant, la productivité a atteint de nouveaux records et les résultats sont appréciables.

Je me suis déjà longuement expliqué à cette tribune sur le récent assainissement du bilan de la société ARBED qu'une prochaine assemblée générale extraordinaire devrait entériner. La restructuration financière de notre sidérurgie est ainsi achevée. Elle devrait encore faciliter d'une part, la modernisation de l'outil sidérurgique pour laquelle un plan d'investissement à moyen terme sera mis en oeuvre, et d'autre part une participation accrue à la diversification de notre économie.

Tous les grands groupes sidérurgiques sont engagés dans une phase de redéploiement de leurs activités. Pour notre économie, la sidérurgie représente un réservoir de savoir-faire industriel et technologique considérable qui dans le cadre d'une politique de diversification est de plus en plus indispensable. Dans cette optique la création des sociétés Novar et Investar, sous l'impulsion de la tripartite "sidérurgie", marque une étape importante dans la promotion et l'organisation de redéploiement industriel de notre sidérurgie qui est désormais encore plus étroitement associée à nos efforts de prospection.

Le renforcement et l'enrichissement de notre structure de production, dans le secteur industriel comme dans le secteur tertiaire, ont été favorisés par une amélioration de l'environnement législatif et fiscal. Les allége-

ments fiscaux pour les entreprises, décidés par le Gouvernement, ont permis de ramener le taux d'imposition parmi les moins élevés en Europe. De nouveaux instruments de promotion fiscale du capital à risque ont par ailleurs été créés par l'introduction de certificats d'investissements dans le domaine audiovisuel.

Je tiens aussi à rappeler l'amélioration substantielle de notre loi-cadre d'expansion économique qui permet de mieux tenir compte dans notre politique de développement économique des équilibres régionaux. A cet égard le développement du concept de zones d'activités économiques à caractère régional, exploitées sur une base intercommunale, et sa concrétisation dans le nord et l'est du pays, sont significatifs. Toute politique de diversification économique cohérente implique la création d'infrastructures adaptées: infrastructures routières, telles que la collectrice du sud qui permettra le désenclavement des bassins sidérurgiques et améliorera l'attrait des zones industrielles déjà existantes à Rodange et à Differdange pour les investisseurs; infrastructure énergétique, telle que la prolongation du réseau d'approvisionnement en gaz naturel.

Les résultats obtenus montrent que, malgré une concurrence très vive, l'objectif a été atteint. Pour la seule année 1988 l'installation d'une dizaine d'entreprises nouvelles a été décidée, devant entraîner la création progressive de plus de cinq cents emplois. Le nombre et l'intensité des projets bénéficiant de la loi-cadre industrielle ont été en forte progression. La SNCI, dont les crédits ont augmenté de 68% par rapport à 1987, a soutenu des projets d'investissement qui se sont élevés, en 1988, à plus de 8 milliards de francs.

J'aimerais aussi rappeler dans ce contexte que le Gouvernement a activement encouragé la restructuration de certaines entreprises en difficulté qui, disposant d'une bonne technologie et d'un produit compétitif, ont ainsi pu prendre un nouveau départ.

La diversification économique, le renforcement de nos structures productives ne peuvent pas se limiter au seul secteur de l'industrie et à celui des nouveaux services. Les classes moyennes, les artisans et les commerçants, toutes les petites entreprises ont un rôle crucial à jouer dans un tissu économique solide. Ce sont elles aussi qui seront sans doute les plus exposées à la recrudescence de la compétition qui accompagnera l'ouverture des frontières.

La loi-cadre des classes moyennes, récemment prorogée, les moyens budgétaires régulièrement augmentés, l'explosion des crédits d'équipements, allant de pair avec la réduction de la fiscalité, illustrent bien les moyens mis en oeuvre par le secteur public et par les entreprises pour relever ce défi. Les nouvelles réglementations sur le droit d'établissement et sur la concurrence sont également de nature à favoriser le développement équilibré d'un secteur économique crucial qui devra être à la hauteur de l'épreuve du marché unique.

Tout ceci documente le grand effort de modernisation de notre pays en vue de l'échéance de 1993. Dans ce contexte les tables rondes sectorielles instituées par le Gouvernement devraient à la fin de ce mois avoir

accompli leurs analyses qui compléteront utilement l'avis du Conseil économique et social.

Mais si l'Europe communautaire reste notre principal partenaire et marché d'exportation, nous sommes conscients que le Luxembourg ne peut pas ignorer la mondialisation de l'économie.

A cette fin, notre présence à l'étranger a été renforcée à la fois aux Etats-Unis, par l'ouverture d'un "board of economic development" sur la côte ouest, ainsi qu'au Japon, dont les entreprises ont considérablement augmenté leurs investissements en Europe. La perspective de 1993 laisse prévoir un nouvel attrait de l'Europe pour les entreprises américaines, japonaises, mais aussi suédoises, finlandaises etc. C'est pour cette raison que les efforts de prospection ont été accentués aussi dans les pays européens membres et non membres de la Communauté. Une meilleure présentation et valorisation des atouts de notre pays ont ainsi été mises en oeuvre.

Ces contacts servent simultanément à ouvrir de nouveaux débouchés. Notre politique du commerce extérieur, sans négliger nos principaux partenaires, et tout en renforçant notre prospection dans des pays tels que le Royaume-Uni, l'Italie ou l'Espagne jusqu'à présent quelque peu négligés, a progressivement englobé de nouveaux marchés. L'ouverture d'une Ambassade à Tokyo et les succès que certaines de nos entreprises associées à la semaine luxembourgeoise au Japon y ont enregistrés, illustrent la capacité de nos entreprises de s'implanter sur des marchés très difficiles et très compétitifs. Malheureusement, la visite que j'entendais effectuer au Japon à la tête d'une mission de banquiers et d'industriels a dû être reportée en raison du deuil national à Tokyo. Mais le Japon figure, avec la Corée et les pays scandinaves sur le calendrier des missions économiques à effectuer cette année.

Ma propre visite en Turquie qui a été suivie ces jours-ci d'une mission économique à laquelle a participé le Grand-Duc héritier, devrait permettre de renforcer encore davantage notre présence commerciale dans un pays qui connaît actuellement un véritable démarrage économique.

Ces efforts continus qui visent à la fois à diversifier notre offre et à soutenir nos entreprises de plus en plus disponibles à affronter la concurrence sur les marchés extérieurs devraient permettre de limiter, voire de diminuer notre déficit commercial, comme cela se dessine pour l'année 1988. Il est évident que ce déficit mérite d'être relativisé en fonction de la relance de l'investissement entraînant l'importation massive de biens d'équipement et surtout du large excédent que nous accusons dans notre balance des services.

Permettez-moi d'intercaler à cet endroit une référence à la politique de coopération au développement, qui s'inscrit également dans le contexte des relations extérieures.

C'est ainsi que l'année passée, le Gouvernement a consacré 567 millions de francs à l'aide aux pays en voie de développement. Ce chiffre a nettement et réguliè-

ment augmenté pendant toute la législature. Un nombre croissant de projets bilatéraux ont pu être financés par l'intermédiaire du Fonds de la Coopération nouvellement créé, et le Gouvernement a pu répondre à de très nombreuses demandes de cofinancement présentées par des organisations non gouvernementales luxembourgeoises. L'effort du Gouvernement dans ce domaine est par ailleurs documenté par une refonte complète de la législation en la matière, qui a permis de créer les moyens d'une politique encore plus efficace.

## Le secteur audiovisuel

Un domaine qui m'a personnellement donné beaucoup de satisfaction ces derniers temps est celui de l'audiovisuel et de notre projet de satellite. Ce dernier, mis en chantier par mon prédécesseur, a dû être poursuivi avec un grand acharnement et à travers des adversités multiples, avant d'être couronné enfin par le succès. Le Grand-Duché a osé et a réussi ce que nul autre pays en Europe n'a entrepris: faire mettre en place le premier satellite privé de distribution paneuropéenne de programmes de télévision.

La station terrienne de Betzdorf est actuellement la plus moderne du monde. L'investissement total sur le sol luxembourgeois dépasse 1,5 milliard de francs. Les trois quart de la capacité de transmission d'ASTRA ont entre-temps fait l'objet de contrats de location, pour la plupart de longue durée, et la moitié des canaux de télévision disponibles sont dorés et déjà en exploitation. Jamais un satellite n'a connu un succès aussi fulgurant en Europe.

En automne 1988 nous avons réussi, lors d'une grande conférence internationale, à nous assurer pour plus de vingt ans les fréquences de satellites de la position orbitale géostationnaire 19,2 degrés Est et à étendre la zone de protection du signal ASTRA à l'Europe entière. De la sorte, nous avons pu nous assurer une ressource naturelle rare dans le ciel, que nous pourrions exploiter dans le futur. D'être devenu un des ports d'attache de la télévision par satellite, voilà qui nous offre des perspectives de développement certaines. Je suis convaincu que nous avons posé une pierre angulaire pour un nouveau secteur important de notre économie.

C'est sur l'acquis d'ASTRA et sur la tradition de RTL que nous tablons pour développer des activités variées dans le domaine de la télévision transfrontière, de l'audiovisuel et de la communication en général. Nous avons lancé en été dernier une campagne de promotion du site de Luxembourg comme lieu de production et comme centre d'implantation pour des services connexes. L'écho a dépassé les espoirs du Gouvernement, puisque des dizaines de projets sont actuellement à l'étude. Certains sont très prometteurs, de sorte que je suis convaincu de ce que le Gouvernement pourra annoncer dans un avenir très proche les premières réalisations concrètes. Vous comprendrez que des détails ne peuvent être révélés avant l'heure, ni quant à la nature des investissements, ni quant à l'identité des promoteurs.

Dans le même contexte je puis faire rapport à votre Chambre de l'exceptionnel succès que connaît la nouvel-

le loi sur les certificats d'investissement audiovisuel mentionnée tout à l'heure et que vous n'avez votée qu'il y a quelques mois. Au moment actuel les Ministres compétents ont déjà signé les accords de principe pour l'admission au bénéfice de la loi de cinq productions, qui ensemble représentent des dépenses à Luxembourg de l'ordre de plusieurs centaines de millions. Certaines des cinq oeuvres en question sont déjà en cours de réalisation, et une autre demi-douzaine de dossiers sont à l'étude. Voilà que nous nous trouvons confrontés à une pénurie en capacité de production, laquelle a déjà amené plusieurs groupes à mettre à l'étude la construction de studios à Luxembourg.

J'aimerais également saluer l'accord politique intervenu au début de cette semaine tant au sein de la CEE que du Conseil de l'Europe sur le contenu d'une directive et d'une convention qui ouvre l'ère à la télévision sans frontières en Europe.

Dorénavant, tout programme qui respecte les règles minimales fixées par la directive et la convention pourra circuler sans entraves en Europe. Les règles à observer concernent notamment la programmation d'oeuvres européennes, la publicité et la protection des mineurs.

Je rappelle qu'au cours des trois années de négociations dans les deux fora, le Gouvernement est intervenu, souvent avec une grande fermeté, pour que l'initiative de la création d'un espace audiovisuel européen ne soit pas mise en danger par les préoccupations parfois trop protectionnistes de certains Etats.

Depuis le début, nous avons appuyé la proposition de directive, dont les orientations générales s'inspiraient du principe de la libre prestation des services. Lors de la Conférence du Conseil de l'Europe à Stockholm, nous avons pu obtenir une amélioration considérable du texte de la convention. C'est ensuite à l'occasion du Conseil Européen à Rhodes que les Etats membres ont pu se mettre d'accord sur la nécessité d'une convergence entre les deux instruments, ouvrant par là le chemin de la création d'un espace audiovisuel homogène en Europe.

Ainsi se mettra en place un espace audiovisuel européen ouvert et propice à l'éclosion de nouveaux programmes et à leur échange croissant à l'échelle européenne. Ceci ne peut que bénéficier au développement de nos deux sociétés audiovisuelles luxembourgeoises, la CLT et la S.E.S.

Enfin, en ce qui concerne notre paysage audiovisuel national, le Gouvernement a dans l'exécution de la solution esquissée par la Chambre des Députés le 6 juin 1988, à l'issue de son débat d'orientation, préparé les textes réglementaires pour l'attribution rapide de fréquences à quarante stations locales et à quatre radios d'une zone de couverture élargie. Vous n'ignorez pas que le Conseil d'Etat, sans préjuger du fonds des propositions gouvernementales, estime que cette matière devrait être réglée par la voie législative.

Le Gouvernement a par ailleurs accueilli avec un grand intérêt le projet de la CLT de diffuser à l'avenir des émissions quotidiennes de télévision en langue luxembourgeoise. Il s'applique d'une part à faire coordonner

avec les autorités des pays limitrophes la fréquence nécessaire et d'autre part à assurer que les émissions en question n'aient pas un effet déstabilisateur sur l'existence et la santé financière des organes de la presse écrite, nécessaire au maintien du pluralisme. Il est réaliste d'espérer un démarrage des émissions en question pour la rentrée d'automne. L'inspiration majeure du Gouvernement en cette matière est le souci de préserver notre identité culturelle nationale face aux médias audiovisuels d'origine étrangère.

## La place financière

Le développement particulièrement dynamique de la place financière s'est poursuivi au cours de l'année passée. Le nombre des établissements qui était de 112 en juin 1984 a atteint 143 unités fin 1988. Rien qu'au courant de l'année 1988 seize nouveaux établissements de crédit ont été autorisés à s'établir à Luxembourg.

Au courant de la législature plus de 4.500 emplois ont été créés dans les seuls établissements de crédit sans compter ceux créés dans les activités auxiliaires et parabancaires. Le secteur des organismes de placement collectif s'est développé de façon encore plus dynamique.

Au niveau législatif il y a lieu de souligner l'effort effectué en vue d'adopter l'environnement législatif à ce développement d'un secteur d'une importance croissante dans notre économie nationale. Cet effort n'est pas arrivé à son terme, et c'est notamment la gestion de fortunes qui pourrait être fortement encouragée par l'adoption du projet de loi relatif au transfert de créances et au gage.

Le développement de la place financière dans le sens d'un renforcement des activités de gestion des avoirs ne manquera pas d'attirer une attention accrue aux activités boursières dans les années à venir. Conscient de ses responsabilités, le Gouvernement a fait élaborer un projet de loi permettant d'adapter les structures de surveillance aux exigences nouvelles. Ce projet de loi vous sera soumis dans les semaines à venir.

Le projet de loi sur la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat vient être voté par votre Chambre.

Je ne peux pas entrer ici dans le détail des discussions qui se poursuivent au niveau des Communautés européennes quant à l'éventuelle harmonisation de la fiscalité de l'épargne. Je rappelle seulement que notre position est ferme, et qu'elle s'appuie sur des arguments pleinement compatibles avec notre engagement en faveur de la Communauté. J'y reviendrai encore brièvement vers la fin de mon discours.

## La promotion du tourisme

Le tourisme fait vivre une branche importante de notre économie, et le Gouvernement a mis en oeuvre des moyens considérables pour favoriser le développement de ce secteur. Grâce au quatrième plan quinquennal, qui a démarré en 1988, le pays pourra être doté d'une infrastructure touristique de plus en plus diversifiée, comprenant des éléments de récréation et d'animation culturelle.

Concernant l'infrastructure hôtelière, les possibilités de subventionnement sont étendues, et incluent par exemple les équipements informatiques, ou les investissements qui concernent le tourisme de congrès.

Le Gouvernement a également subventionné l'aménagement de logements pour touristes dans les entreprises agricoles, en activité ou désaffectées, les actions de conservation de l'architecture rurale, la création de musées et la mise en valeur des villages dans l'intérêt de notre patrimoine culturel et touristique.

Suite à une première expérience positive, des animateurs seront chargés de la mission d'aider, de conseiller et de coordonner les syndicats d'initiative dans leurs efforts de hausse qualitative et de diversification de l'offre touristique. Quant aux travaux relatifs à la création d'une Société de Congrès et de Séminaires, ils sont sur le point d'être achevés. Soulignons enfin que les actions de propagande à l'étranger ont été multipliées, tant par le biais des agences touristiques que par l'Office du tourisme.

## L'agriculture et la viticulture

Dans sa politique agricole, le Gouvernement s'est fait guider par l'objectif majeur de promouvoir et maintenir un nombre maximum d'exploitations agricoles de type familial, compétitives et capables d'assurer à leurs détenteurs un niveau de vie se rapprochant le plus possible de celui des ressortissants des autres secteurs de l'économie.

Cette volonté a trouvé son expression avant tout dans la loi du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture, et dans ses règlements d'exécution. Cette loi, basée en partie sur une directive communautaire de 1985, prévoit des aides substantielles pour favoriser les investissements dans les exploitations agricoles, en vue de les moderniser et de rendre moins onéreuses leurs conditions de travail.

Elle met en outre un accent particulier sur l'installation des jeunes exploitants agricoles en allégeant, par des aides importantes, les charges en rapport avec la reprise de l'exploitation familiale.

Le développement des exploitations agricoles luxembourgeoises a été freiné par l'introduction, sur le plan communautaire, des quotas laitiers. L'application de ceux-ci a placé le Gouvernement devant des décisions cruciales en vue de tenir compte de la grande diversité et du stade de développement différent des exploitations laitières. Le système mis en place doit être considéré comme équilibré, cela d'autant plus que le Gouvernement a eu à coeur de prendre en considération la situation des exploitations agricoles ayant le plus subi les conséquences de l'introduction des quotas. Sur ce plan, une priorité est également revenue aux jeunes agriculteurs, d'autres priorités étant réservées aux exploitations se trouvant devant la nécessité de moderniser leur entreprise, et à celles se trouvant dans une situation sociale particulière. Pour pouvoir mettre à disposition des quotas supplémentaires, le Gouvernement a eu recours à quatre actions de rachat de quotas laitiers pour un coût total dépassant les 300 millions de francs.

Le Gouvernement a par ailleurs attaché une attention particulière à la formation professionnelle agricole. Le Lycée agricole d'Ettelbruck a vu ses moyens considérablement augmentés, en vue de la diversification de l'enseignement et d'une meilleure adaptation de celui-ci à la réalité de l'entreprise. Une formation post-scolaire a également été introduite. Par ailleurs les administrations compétentes se consacrent de façon accrue au conseil des agriculteurs dans le domaine de la gestion des exploitations.

Afin de permettre une meilleure valorisation des produits agricoles, des marques nationales ont été créées pour la viande porcine et les salaisons.

Tenant compte du développement relativement moins rapide du revenu agricole par rapport à l'économie générale, le Gouvernement a fait bénéficier à plusieurs reprises le secteur agricole de compensations financières. Des mesures importantes dans le domaine fiscal ont en outre spécifiquement bénéficié aux exploitants agricoles, de même que ceux-ci ont vu leur régime de sécurité social amélioré à plusieurs égards.

Différentes lois ont concerné l'organisation du monde agricole. C'est ainsi que dorénavant les mesures de surveillance valables pour les coopératives seront applicables aux associations agricoles, et que les réserves de celles-ci ne pourront être distribuées aux associés démissionnaires ou exclus si les statuts ne le prévoient pas expressément.

Une nouvelle Chambre d'agriculture, élue par l'ensemble des agriculteurs, viticulteurs et horticulteurs, a été instituée.

La sauvegarde de l'économie laitière et sa restructuration ont été un sujet de préoccupation majeure pour le Gouvernement. Celui-ci est intervenu à la fois sur le plan financier et sur le plan technique, afin de maintenir au pays une branche de l'industrie alimentaire importante à la fois pour le nombre des postes de travail qu'elle a créés et pour les exploitations agricoles en tant que pourvoyeuses de la majeure partie du revenu agricole de ses membres.

Finalement, les membres du Gouvernement responsables du secteur agricole ont, sur le plan communautaire, défendu avec vigueur les intérêts de nos agriculteurs et viticulteurs, cela tant au niveau de la politique des prix que des structures. Dans ce contexte, le Gouvernement a épuisé toutes les possibilités, notamment financières, offertes par les réglementations communautaires pour ménager à nos exploitants agricoles les meilleures chances pour l'avenir.

Dans le domaine viticole, le Gouvernement a mis l'accent sur une valorisation optimale de notre production viticole en vue de maintenir et de créer des exploitations viticoles compétitives. Dans ce sens, les aides de la loi agraire ont été plus largement ouvertes pour les investissements en viticulture. La réglementation sur la marque nationale du vin a été réformée en vue de mieux faire apprécier encore cette marque, et cela spécialement à l'étranger. A cette même fin, une marque nationale des vins mousseux a été créée. Relevons également la poursuite du remembrement parcellaire viticole.

Il y a finalement lieu de souligner que le Gouvernement a réussi à maintenir en faveur de la viticulture luxembourgeoise le Protocole spécial prévu au Traité CEE qui lui assure un régime de faveur en matière d'accise sur le territoire du Benelux. Le maintien de ce Protocole n'a pu être assuré que grâce à notre tenacité, alors que la Commission avait clairement manifesté sa volonté d'y mettre progressivement fin.

## La situation et la politique sociales

L'excellente performance économique de notre pays tout au long de la législature, combinée notamment avec la politique de réductions fiscales ininterrompue aura finalement permis un accroissement du pouvoir d'achat exceptionnel au cours des dernières années. Ce relèvement du bien-être a été quasiment général. Dès le début de la législature, l'application de l'échelle mobile des salaires a été rétablie. Le Gouvernement n'a par ailleurs pas hésité à mettre à profit cet enrichissement en vue de la mise en oeuvre de très nombreuses mesures à caractère social, afin de veiller à ce que les moins favorisés de notre société et tous ceux qui ne participent pas de façon plus ou moins spontanée à l'accroissement des revenus puissent néanmoins prendre part à l'amélioration générale du niveau de vie.

### La politique de l'emploi et du travail

Face aux mutations profondes et rapides que connaît notre appareil productif sous le double effet de la diversification de l'économie et de la diffusion des technologies nouvelles, le Gouvernement a mis en oeuvre une politique de l'emploi appropriée, privilégiant la valorisation du potentiel humain et la dynamisation du marché du travail.

La lutte contre le chômage est ainsi articulée autour de la mise en place ou du perfectionnement de mesures positives, comme l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises, l'aide au réemploi, ou encore la promotion de l'emploi des jeunes, notamment par les biais du contrat de stage-initiation et de la division d'auxiliaires temporaires. Je mentionnerai également dans ce contexte l'informatisation des services de placement de l'administration de l'emploi, qui deviendra opérationnelle au cours de cette année.

Un instrument important de la politique de l'emploi est celui de la préretraite introduite en 1987, avec une double fonction d'instrument de solidarité entre générations et d'instrument d'ajustement des sureffectifs structurels des entreprises en difficulté.

La préretraite dite ajustement s'est avérée des plus précieuses dans le contexte des restructurations indispensables pour assurer la survie des entreprises confrontées à des difficultés structurelles. Je souligne également l'apport de la préretraite, consentie aux salariés justifiant de vingt années de travail posté ou de travail de nuit, à la politique d'humanisation du travail poursuivie par le Gouvernement. Je suis déçu en revanche devant le refus du patronat d'engager la préretraite-solidarité

dans l'intérêt du rééquilibrage de la pyramide des âges et du rajeunissement des effectifs de leurs entreprises.

La résorption du sureffectif structurel des entreprises de la sidérurgie s'est d'ailleurs effectuée à travers le recours à la préretraite-ajustement, complétée par un régime d'aide au maintien des emplois excédentaires prenant appui sur la loi régissant le chômage partiel, par la conversion professionnelle, par les travaux extraordinaires d'intérêt général et le retrait de la vie active du personnel atteint d'invalidité.

Une importance particulière est aussi accordée à la formation et à la promotion de l'apprentissage. Le Fonds pour l'emploi, né de la conversion du Fonds de chômage, a vu dans ce domaine son rôle étendu et son engagement financier à travers les aides consenties aux employeurs recrutant des apprentis et aux jeunes entrant en apprentissage a été considérablement accru. Le Fonds a en outre été doté d'une section spéciale destinée à promouvoir la formation pratique en entreprise ainsi que l'insertion et la réinsertion professionnelles des demandeurs d'emploi. Les partenaires sociaux se trouvent étroitement associés à la définition de la politique d'intervention de la section spéciale du Fonds dans le cadre de la Commission nationale de l'emploi.

Dans les semaines à venir, le ministre du travail déposera encore un projet de réforme de l'office de placement et de rééducation professionnelle des travailleurs handicapés, qui a pour objet de promouvoir l'insertion des handicapés dans la vie active.

Sur le plan de la protection sociale contre le risque du chômage, la réforme de 1987 a amélioré et étendu le régime d'indemnisation du chômeur complet tel qu'il a été instauré en 1976. La durée d'indemnisation du chômeur âgé et du chômeur difficile à placer a été étendue. L'indemnisation du chômeur ayant charge d'enfant et celle du travailleur indépendant contraint d'abandonner son activité ont été améliorées. Enfin, les procédures et voies de recours ont été réarticulées dans le sens d'une plus grande célérité dans l'évacuation des contentieux en matière d'indemnité de chômage.

Sur le plan des conditions et des relations de travail, un certain nombre de progrès ont été réalisés au cours de ces dernières années, en même temps que des réformes importantes ont été engagées et se trouvent en voie de réalisation.

Dans le domaine du droit du travail, la loi du 1er août 1988 concernant le repos hebdomadaire des employés et ouvriers, qui a mis fin à un débat passionné sur le travail dominical, constitue un compromis équilibré entre les intérêts légitimes des salariés et les impératifs de l'appareil productif. La réforme étend aux ouvrières les compensations sociales pour le travail du dimanche qui étaient restées jusque-là privilège des employés. Elle définit les conditions du recours à l'organisation du travail posté en continu en raison d'une part de considérations de rentabilisation de l'outil de production et d'autre part de considérations en relation avec la consolidation ou la création des emplois, une responsabilité essentielle incombant aux partenaires sociaux dans la mise en oeuvre de la réforme.



La volonté du Gouvernement de renforcer la protection du salarié contre le licenciement, tout en éliminant certains risques d'abus inhérents au statut protecteur, s'est concrétisée par le dépôt du projet de loi sur le contrat de travail en janvier 1988.

Dans le cadre de cette réforme le Gouvernement entreprend d'ailleurs la réglementation du contrat à durée déterminée avec le but d'assurer au salarié une protection adéquate contre le risque de la précarisation de son emploi, tout en percevant la formule du contrat limité dans le temps comme instrument de flexibilité des entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines.

En matière de droit du travail, une loi a introduit le congé d'accueil dans l'intérêt des salariés du secteur privé procédant à l'adoption d'un enfant. La protection du salarié sur le lieu de son travail et l'amélioration de l'environnement du travail ont par ailleurs fait des progrès notables.

Sur le plan de la politique des revenus, le rétablissement de la tranche d'avance en matière d'échelle mobile des salaires et traitements s'est trouvé accompagné de deux revalorisations successives du salaire social minimum. Le salaire social minimum majoré réservé aux travailleurs qualifiés a été élargi à travers la rédefinition légale de la notion du travailleur qualifié.

Enfin, le Gouvernement a donné son feu vert à une importante réforme de la législation sur les établissements classés insalubres et incommodes.

## La santé

Dans le domaine de la politique de la Santé, le Gouvernement a mis les principaux accents sur la médecine sociale et la médecine préventive.

C'est ainsi que, du point de vue social, il a accordé une attention toute particulière à l'amélioration des soins pour personnes âgées, en veillant à l'augmentation rapide du nombre de lits gériatriques dans les hôpitaux, d'une part, et au développement des services de soins à domicile, d'autre part. L'introduction d'une allocation de soins se situe également dans le cadre de cette politique.

Sur un autre plan, des conventions ont pu être conclues avec des associations en vue de l'intervention précoce pour l'éducation des enfants handicapés et l'accompagnement de leurs familles.

Par ailleurs l'instauration de foyers pour jeunes malades et l'extension des consultations ambulatoires dans le domaine de la santé mentale ont permis une certaine décentralisation des structures psychiatriques, et par tant une réduction de la population des malades à l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat.

Quant à la priorité accordée à la médecine préventive, elle est peut-être le mieux documentée par la réglementation de la médecine scolaire, visant à assurer des examens médicaux réguliers, mais aussi l'éducation à la santé pour tous les jeunes et adolescents.

Par ailleurs, le souci de prévention a inspiré la vaste campagne d'information du Gouvernement sur le SIDA, tout comme son action de lutte contre la toxicomanie, axée sur le travail sur le terrain dans les milieux les plus concernés et sur la fourniture de services de traitement ambulatoires, ou encore, concernant le tabagisme, la récente loi limitant la publicité pour le tabac et interdisant de fumer dans certains lieux. Enfin on peut situer dans le champ de la prévention le domaine thermal de Mondorf, conçu comme un centre de santé au sens le plus large.

En ce qui concerne l'aide médicale urgente, un nouveau système, impliquant tant les hôpitaux de service que les médecins-généralistes, sera organisé à partir du 1er mai 1989 sur tout le territoire du pays.

Depuis 1984 le Gouvernement n'a cessé de mettre à disposition de nos hôpitaux des crédits importants pour leur modernisation et pour de nouvelles constructions.

Un concept global a été élaboré permettant d'alléger les charges financières des hôpitaux provenant de dettes cumulées et/ou de déficits structurels et de mieux utiliser les fonds afférents de l'Etat. Le Gouvernement veillera à ce que les taux d'aide de l'Etat soient identiques pour les hôpitaux privés et les hôpitaux publics et, plutôt que de décréter la suppression de lits excédentaires, il créera des attraits financiers pour que les gestionnaires soient incités à réduire des lits aigus.

Evidemment, si l'Etat est appelé à prendre ses responsabilités dans le processus imminent de l'assainissement des hôpitaux, il en est de même pour les caisses de maladie et les gestionnaires des hôpitaux. Ainsi faudra-t-il revoir les différents tarifs, les adapter tant vers le haut que vers le bas aux nouveaux besoins, procéder à une différenciation de ces tarifs dans les secteurs cliniques et faire un usage aussi rationnel et concerté que possible des plateaux techniques dans les établissements hospitaliers.

## La sécurité sociale

Si vers la moitié de la présente législature les résultats financiers en matière d'assurance maladie ont été plus ou moins équilibrés, les comptes de l'exercice 1987 sont cependant de nature à inspirer une inquiétude certaine puisque les trois communautés de risque accusent un déficit des opérations courantes. On peut donc considérer qu'il importe plus que jamais, à l'heure actuelle, d'aboutir à un développement des prestations de l'assurance maladie compatible avec l'évolution des ressources financières de celle-ci, en garantissant une amélioration de la qualité des soins de santé inhérents à la dynamique des progrès de la médecine. Dans tout ce contexte il est important que le Gouvernement, les partenaires sociaux regroupés dans l'Union des caisses de maladie ainsi que les fournisseurs de soins prennent leurs responsabilités pour développer un concept cohérent visant l'équilibre financier de l'assurance maladie à long terme.

Au cours de la législature qui vient à son terme, le Gouvernement a prêté une attention particulière à l'assurance-pension du régime contributif. A deux reprises, les pensions ont été ajustées en fonction de l'évo-

lution du niveau moyen des salaires. Mais surtout la réforme de 1987 a été l'occasion d'un relèvement linéaire des prestations de 7% et de nombreuses améliorations sélectives, à savoir une meilleure couverture du conjoint interrompant son activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation des enfants par l'introduction d'un baby-year ainsi que par la prise en compte de périodes d'éducation d'enfants, l'instauration de critères d'invalidité professionnelle pour la pension d'invalidité, la revalorisation substantielle des pensions en cas d'invalidité ou de décès précoces et l'extension du droit à la pension au conjoint masculin.

Il s'agit maintenant de transformer la revalorisation des pensions inscrite dans la loi du 27 juillet 1987 en une modification de structure de ces pensions dans le sens d'une plus grande justesse distributive et d'envisager des mesures tel le relèvement du plafond cotisable ainsi que la promotion de l'épargne pension.

La lutte contre la pauvreté a été l'une des priorités de la législature. La création du droit à un revenu minimum garanti, lié à des mesures sociales complémentaires, a été, comme en témoignent les premières statistiques, pour beaucoup de nos concitoyens, vivant dans la pauvreté ou risquant d'y glisser, une mesure d'aide précieuse. L'expérience acquise a entre-temps permis d'élaborer un projet de loi visant à agrandir le cercle des bénéficiaires et à faciliter l'application des mesures sociales complémentaires.

### **La politique de la famille**

Dans ce même domaine du social, le Ministre de la Famille a pu au cours des dernières années, conclure une multitude de conventions avec des associations, tout en étendant aussi ses interventions directes. Les centres d'accueil pour personnes handicapées ou ceux pour enfants et jeunes, le système de placement familial, les initiatives de guidance sociale ou d'insertion dans le monde du travail, les structures d'aide aux familles monoparentales ou encore aux femmes en détresse, les foyers d'accueil pour les sans-abri, tous ont pu bénéficier de l'augmentation des moyens financiers mis à disposition par le Gouvernement.

Les aides au logement ont été améliorées et le Fonds pour le logement à coût modéré a développé une activité intense dans la construction de logements sociaux pour répondre à la demande pressante de logements à vendre ou à louer.

Pour mieux pouvoir rencontrer les besoins spécifiques des personnes âgées, dont la part dans la population augmente rapidement, un programme national de mesures a été élaboré. Il comprend des initiatives en faveur d'une plus grande ouverture des maisons de retraite vers l'extérieur, mais aussi des moyens visant à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées, grâce entre autres, au nouveau service d'aide et de soins à domicile et à la création de foyers du jour spécifiques, afin de permettre aux personnes âgées de rester plus longtemps dans leur environnement habitué.

Enfin, en faveur des familles ayant des enfants à charge, le Gouvernement a pris de très importantes mesures financières, avec la création de l'allocation d'éducation

et de l'allocation de rentrée scolaire, et l'augmentation des allocations familiales et de naissance. Ces mesures sont complétées par l'encouragement de la création de foyers du jour pour les enfants, dont le nombre augmente rapidement.

Le Gouvernement n'a donc pas lesiné sur les moyens pour renforcer la panoplie de mesures sociales adaptées, visant à soutenir les personnes et familles confrontées à des problèmes sociaux très divers, mais aussi les familles en général et les personnes âgées.

Il y a un an, j'ai insisté sur cette tribune sur l'importance qu'il faut attacher à l'intégration harmonieuse de nos concitoyens étrangers dans la société luxembourgeoise. Je ne peux que répéter que nous avons besoin des étrangers pour des raisons tant économiques que démographiques, et que nous devons rester fidèles à notre longue tradition d'ouverture en leur offrant des conditions de séjour et d'intégration favorables. Cette conviction est d'ailleurs partagée par la très large majorité des Luxembourgeois. Aussi faut-il regretter qu'une minorité semble vouloir semer la discorde en propageant des idées empreintes de xénophobie et d'anti-européanisme.

## **Le développement de l'infrastructure et des ressources humaines**

J'en finis ainsi avec le bilan du Gouvernement en matière de politique économique et de politique sociale. Mais plus que jamais le Gouvernement a également accordé pendant cette législature une attention renforcée à tout ce qui concerne, au sens large du terme, l'aménagement du cadre de vie dans ses différentes dimensions. Les impératifs économiques, les nécessités sociales rencontrent ici d'autres préoccupations essentielles dont nous devons tenir compte: l'écologie, l'éducation, la culture en sont les principales.

### **L'aménagement du territoire**

La politique de l'aménagement du territoire est un instrument qui se situe dans ce contexte.

Au cours de la présente législature, la révision de notre programme directeur a été finalisée, sous la forme de soixante-deux directives générales. Par ailleurs le nouveau programme directeur, à l'horizon 2000, sera préparé sur la base d'une étude prospective "Le Luxembourg 1992-2000-2010", concernant le développement général de notre pays à long terme.

L'harmonisation des différents projets d'aménagement, en vue de l'établissement d'un plan couvrant l'ensemble du territoire national, a été entreprise principalement à travers l'élaboration des quatre plans d'aménagement global régionaux. Les projets relatifs au Sud et au Centre sont actuellement discutés au sein des organes compétents, les projets des deux autres plans régionaux, Est et Nord, seront terminés dans le courant de l'année.

Le plan d'aménagement global Haff Réimech et le plan d'aménagement partiel "Aéroport et Environs" ont été déclarés obligatoires, alors que le plan définitif pour le Parc naturel de la Haute-Sûre, sous forme de plan directeur, est en voie d'élaboration.

Le plan d'aménagement partiel de la zone industrielle à caractère national "Haneboesch" de Differdange/Sanem a été déclaré obligatoire en 1988.

Les travaux concernant le canton de Clervaux et notamment les conclusions de la commission mixte "Gouvernement - canton de Clervaux" ont donné lieu à un certain nombre de suites concrètes, dont notamment la création d'une zone industrielle à caractère national à Clervaux et Troisvierges, la création du Centre de formation à Clervaux, ainsi que le projet de constituer un établissement public "Parc Hosingen" et d'y construire un complexe touristique, sportif et culturel. Concernant un autre projet d'envergure, le village de vacances à Heinerscheid, le Gouvernement a un préjugé favorable, mais il faudra attendre les résultats des études en cours.

Quant aux travaux de grande voirie, les études d'impact concernant la collectrice du Sud, le contournement Sud-Est de la Ville de Luxembourg et de la section II de l'autoroute vers Trèves, ont permis de prendre des décisions définitives.

Avant de fixer des tracés pour la route du Nord, le Gouvernement attend les conclusions d'une étude d'opportunité particulière en raison de l'enjeu pour le développement économique et social interrégional. Pour tous les tracés retenus le cas échéant, des études d'impact spécifiques vont être ou ont été entreprises. Quant à l'éventuelle nouvelle liaison routière Luxembourg-Sarrebruck, le point de jonction des tronçons sarrois et luxembourgeois a été fixé au nord de Schengen.

Je citerai encore la "déclaration d'intention générale" sur la protection des sites et monuments qui a été publiée en 1988.

Relevons enfin l'élaboration d'un avant-projet de loi portant révision de la loi de 1974 sur l'aménagement du territoire et l'harmonisation de la loi de 1937 sur l'aménagement communal.

## Les travaux publics

Alors qu'au début de la législature, un certain épuisement des réserves des fonds d'investissements publics semblait imposer des contraintes budgétaires assez étroites aux travaux publics, le redressement économique a permis au Gouvernement de mettre en oeuvre un programme d'investissement considérable, également en comparaison internationale. Il a ainsi contribué à faire sortir de la crise le secteur de la construction, tout en renforçant directement et indirectement notre potentiel économique en accordant la priorité aux projets économiquement et socialement les plus utiles.

En matière routière je citerai les principaux projets réalisés ou en voie de l'être: l'autoroute Luxembourg-Trèves, la voie express du bassin minier reliant l'échan-

geur de Lallange au quartier de Raemerich, la collectrice du Sud reliant le moulin de Bascharage à l'échangeur de Lankels, les contournements d'Ettelbruck, de Dudelange et du Sud-Est de la Ville de Luxembourg.

Je mentionnerai aussi les travaux d'études concernant les contournements de Pétange et d'Echternach, la partie médiane de la collectrice du Sud entre Esch et Dudelange, la route du Nord et la liaison avec la Sarre.

Les principaux investissements en bâtiments ont visé la modernisation de l'administration publique, la mise en place d'une infrastructure scolaire adaptée aux besoins de la formation, ainsi que la prise en compte des besoins découlant du vieillissement progressif de la population.

Parmi les projets les plus importants, je citerai notamment le Lycée classique à Echternach et le Lycée technique de Bonnevoie, l'extension du Centre universitaire et du Lycée de garçons d'Esch/Alzette, le Centre de formation professionnelle à Bertrange, le Musée d'Histoire naturelle à Luxembourg-Grund, le Centre de dédouanement et le centre pour la division des télécommunications de l'Administration des P & T à Luxembourg-Gasperich, le bâtiment central pour la police-gendarmerie à Verlorenkost, le bâtiment administratif de Diekirch, la modernisation de la maison de retraite d'Echternach, l'agrandissement du centre pénitentiaire à Givenich et la transformation des anciennes halles d'exposition en hall sportif pour les besoins du Lycée de garçons à Luxembourg.

Seront introduits dans la procédure législative dans les prochaines semaines les projets relatifs à la construction d'une tour de contrôle à l'aéroport du Findel, de l'école européenne à Kirchberg, d'un institut pour infirmes moteurs cérébraux, d'un entrepôt de déchets à Mondercange, d'une extension du centre pénitentiaire à Schrassig et de l'aménagement du parc de Hosingen, pour ne citer que les plus imminents.

La réalisation des travaux a évidemment nécessité une planification allant de pair avec une programmation financière correspondante, portant pour les années 1986 à 1989 sur une enveloppe globale de 14,9 milliards.

En dehors de la formule de financement classique, le Gouvernement n'a pas hésité à avoir recours à une débudgétisation de certaines dépenses dont les retombées économiques lui ont paru justifier une telle initiative. Parmi les formules retenues, la location-vente, basée sur la loi de garantie, a fait ses preuves dans le cadre des investissements réalisés au profit de l'implantation des institutions européennes à Luxembourg.

Grâce à cet instrument, l'infrastructure mise à la disposition des différentes institutions implantées au Kirchberg a pu être complétée notamment par la construction d'un troisième bâtiment administratif pour les services du Secrétariat Général du Parlement Européen, d'un immeuble pour la Cour des Comptes des Communautés Européennes et de deux extensions du Palais de Justice de Communautés Européennes.

Hormis ces réalisations, les efforts se poursuivent pour créer au plateau de Kirchberg un centre administratif

et financier avec, pour autant que faire se peut, l'intégration de toutes les autres fonctions nécessaires à la création d'un quartier à part entière de la Ville de Luxembourg.

Le Gouvernement continue par ailleurs à attacher le plus grand soin à la remise en état et à l'entretien aussi bien du réseau routier que des immeubles existants, travaux indispensables qui ont au niveau économique surtout un impact sur les petites et moyennes entreprises.

Enfin, je voudrais rappeler que la nouvelle réglementation en matière de marchés publics, entrée en vigueur le 1er février dernier, a su créer le préalable pour des relations améliorées entre le commettant public et le soumissionnaire. L'effet favorable de cette législation ne manquera pas de se manifester au courant des mois à venir.

### **La politique des transports**

En matière de transports, j'aimerais relever en premier lieu, même s'il s'agit en l'occurrence plutôt d'un aspect du développement économique, l'expansion rapide du secteur de transport de marchandises par route. La politique du Gouvernement, favorisant le développement des entreprises nationales et facilitant l'implantation de nouvelles entreprises a porté ses fruits, en permettant l'émergence d'un secteur très actif, notamment aussi à l'extérieur de nos frontières.

Quant aux chemins de fer, je voudrais surtout souligner les efforts considérables entrepris en vue de la rationalisation et de la modernisation, qui concernent aussi bien les améliorations techniques que l'attractivité et le confort pour les voyageurs. Le Gouvernement a de cette façon documenté sa ferme volonté de comprimer les coûts à charge de la collectivité, et ceci non sans résultats concrets, mais il a aussi prouvé, par des décisions claires engageant l'avenir, la confiance qu'il a dans ce mode de transport. Je mentionne aussi les contacts utiles que nous avons eu avec nos pays voisins en vue de l'inclusion de notre pays dans les réseaux à grande vitesse.

L'offre des transports publics par route a été constamment améliorée depuis 1989, tant en quantité qu'en qualité. Les efforts en vue d'une meilleure coordination et interpénétration des différents réseaux ont notamment porté des fruits appréciables. En matière de tarification, il faut relever l'introduction, avec le succès que l'on sait, de l'abonnement annuel "JUMBO" pour jeunes.

Pour ce qui est de la navigation fluviale, nous pouvons nous féliciter de l'augmentation spectaculaire du transport de marchandises sur la Moselle en 1988. Le port de Merttert et sa dépendance de Bech-Kleinmacher ont pu bénéficier largement de cette évolution favorable qui présage bien de l'avenir.

Le trafic aérien a lui aussi connu une expansion remarquable, et ceci tant en ce qui concerne les voyageurs que le fret. La nouvelle infrastructure a ainsi porté ses fruits. Elle sera encore à compléter par la construction d'une nouvelle tour de contrôle technique, afin d'améliorer les services rendus par cet outil indispensable que

constitue notre aéroport, sans pour autant amoindrir la qualité de vie des riverains.

Après un bilan en amélioration en 1987, la recrudescence impressionnante des accidents de la circulation routière en 1988 a montré une fois de plus le grand défi que l'insécurité des routes continue de représenter. Le Gouvernement ne peut que se rallier à cet égard aux objectifs définis par la Chambre lors de son récent débat sur la sécurité routière.

### **La politique de l'énergie**

En matière de politique énergétique, je rappelle qu'il a été possible de proroger notre contrat de fourniture d'électricité et d'étendre celui concernant le gaz naturel, suivant des termes améliorés. Notre réseau de transport de gaz est en train d'être considérablement étendu, afin de permettre un recours renforcé à cette source d'énergie peu polluante.

Les mesures incitant aux économies d'énergie ont été en grande partie prolongées. Un bureau d'information pour le public a été mis en place. Enfin une étude a été commandée en vue de la réalisation d'une installation de production combinée force-chaleur.

### **L'environnement naturel et humain**

Les problèmes de l'environnement naturel et humain retiennent de plus en plus notre attention privilégiée. Le Gouvernement a fait de l'information et de la sensibilisation du public et de la coopération avec les organismes professionnels, un des instruments-clés de sa politique. L'intégration du souci écologique dans le raisonnement des décideurs a ainsi fait des progrès notables. Comme exemple je peux citer la coopération entre les services de l'environnement et certains secteurs de l'agriculture, qui a évolué très positivement.

Le nouveau Fonds pour la protection de l'environnement, convenablement doté, est devenu un outil efficace permettant par exemple d'intervenir dans le financement de la création de réserves naturelles, de cartographies de biotopes, de plans verts ou de l'acquisition de terrains nécessitant une protection spéciale. La collaboration avec deux fondations privées s'est avérée des plus précieuses.

Des mesures importantes et variées ont été prises pour contribuer à protéger les forêts. Elles vont des plans accélérés d'aménagement de la forêt soumise aux aides publiques pour travaux de plantation et de conservation de taillis, des aides accordées pour l'équipement des voitures privées de catalyseurs à la subvention massive de l'essence sans plomb et de l'interdiction de l'essence normale plombée, de la réglementation plus stricte de la teneur en soufre des fuels aux normes plus strictes pour la qualité de l'air, y compris les nouvelles réglementations pour les installations de combustion.

Le plus grand défi pour notre pays, hautement industrialisé, essentiellement importateur mais grand consommateur de biens non durables, - donc grand producteur de déchets tant industriels que ménagers, c'est la gestion rationnelle des déchets.

Après le débat d'orientation sur une nouvelle politique d'environnement à la Chambre, une étude globale à cet effet a été faite. A l'heure actuelle, les conclusions les plus importantes sont en train d'être concrétisées: mentionnons à part l'action "Superdréckskesch", la solidification des cendres volantes de SIDOR, l'élimination anticipée de dispositifs électriques fonctionnant au PCB, la redéfinition des objectifs des syndicats intercommunaux en matière de déchets, y compris l'obligation de rechercher à diminuer le volume de déchets, de traiter et recycler ces derniers. La première installation de compostage à grande échelle sera construite de même que l'entrepôt pour déchets problématiques.

Enfin, les efforts entrepris pour le recyclage et le dépôt de matières inertes ont été fructueux, alors que les dossiers concernant les premiers dépotoirs régionaux sont sur le point d'aboutir à la satisfaction et du Gouvernement et des entreprises concernées.

La pollution atmosphérique fera l'objet de deux études, l'une visant à analyser l'évolution de la qualité de l'air dans la région urbaine du centre du pays et l'autre à établir un cadastre global des émissions dans l'air pour l'ensemble du territoire national. La lutte contre la pollution des eaux passera par la modernisation des grandes stations d'épuration et l'élimination progressive des rejets et émissions ponctuels qui sont à l'origine de maintes pollutions diffuses de nos sources et cours d'eau.

Je rappelle également que le Gouvernement a terminé l'élaboration du projet de loi sur les établissements classés qui, au-delà d'un certain nombre de modifications substantielles, redéfinit les compétences des Ministres du Travail et de l'Environnement.

## L'éducation nationale

Je n'ai pas besoin de rappeler ici l'importance fondamentale qui revient à la politique de l'enseignement. Le Gouvernement a entrepris un grand nombre d'améliorations et de réformes ponctuelles dans ce domaine, sans pour autant vouloir bouleverser les structures qui ont fait leurs preuves. La qualité de notre enseignement a été maintes fois soulignée, par exemple lors des interpellations à ce sujet qui ont eu lieu dans cette enceinte.

Dans l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire, la nouvelle grille-horaire a été définie et mise à l'essai dans de nombreuses communes, le plan d'études a été remanié et entrera prochainement en vigueur. L'intégration des enfants étrangers dans notre système scolaire, sans que l'unité de notre enseignement et notre bilinguisme soient mis en cause, constitue un problème complexe et délicat: les solutions doivent être adaptées aux situations locales qui sont fort diverses. Mais il est incontestable que des progrès considérables ont été réalisés au cours des dernières années, tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire technique, où la mise à l'essai de classes francophones a donné d'excellents résultats.

Le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement postprimaire, les transferts entre l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique ont été améliorés, la collaboration entre l'enseignement

complémentaire et l'enseignement technique est devenue systématique.

Les passerelles sont indispensables, non seulement entre les divers ordres d'enseignement, mais aussi entre l'école et le monde du travail. La réorganisation des cours d'orientation et d'initiation professionnelles, la table-ronde sur l'avenir de l'Institut supérieur de technologie qui est chargée de définir l'orientation future dudit Institut, la Commission nationale d'information et d'orientation scolaires et professionnelles, prévue par la loi du 1er avril 1987 portant création d'un Centre de psychologie et d'orientation scolaires, les semaines de l'industrie et de l'Artisanat, les Foires de l'Information sont quelques exemples concrets qui illustrent la conviction du Gouvernement qu'il faut empêcher l'école de fonctionner en vase clos.

A ce propos, je tiens à attirer votre attention sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire technique, dont vous êtes actuellement saisis et qui constitue l'aboutissement de plusieurs années d'études et de consultations. Les idées maîtresses du projet et la forme dans laquelle ces idées sont actuellement exprimées devraient, je pense, trouver l'assentiment général.

Il convient de rappeler également la modernisation des formations agricole, horticole et hôtelière qui a été entreprise, de même que la création d'un Centre pour les métiers de l'alimentation à Clervaux.

Le Gouvernement s'est soucié de maintenir le haut niveau pour lequel l'enseignement secondaire est réputé. Le projet de réforme y relatif vous a été soumis il y a quelque temps. Là aussi, la volonté du Gouvernement était d'affiner, d'assouplir, d'actualiser plutôt que de changer de fond en comble.

Je tiens à relever l'importante série de dispositions, concernant les enseignants, qui figure dans ce projet de loi. Sans la bonne volonté, sans l'efficace collaboration de ces derniers, toute réforme demeure inopérante: le Gouvernement estime qu'il y a lieu de tenir compte, sur le plan de la rémunération, des contraintes additionnelles que la réforme imposera aux enseignants.

Un mot au sujet d'une loi qui a causé certains remous, celle du 16 novembre 1988, dite de la 3e possibilité. Le Gouvernement, convaincu de la nécessité de veiller à ce que tous les élèves reçoivent un cours de formation morale, a tenu ses promesses de 1984 et la Chambre des Députés a ratifié cette option.

Au cours de la présente législature, les nouvelles technologies de l'information ont fait leur entrée dans l'enseignement secondaire et secondaire technique. Les établissements d'enseignement postprimaire ont été équipés d'une ou de plusieurs salles informatiques et de logiciels adéquats et d'ateliers optionnels d'informatique. Dans l'enseignement secondaire technique, des applications informatiques ont été intégrées dans les programmes de formation de la plupart des secteurs, à partir du cycle moyen. Un programme de formation continue a été réalisé à l'intention des professeurs, qui a connu un remarquable succès, attestant le souci de nos enseignants de se perfectionner dans ce domaine.

Au niveau de l'enseignement primaire, l'expérience pilote entamée depuis 1986, a permis de définir des domaines d'activités, où l'utilisation de l'ordinateur permet d'enrichir l'enseignement dans le cadre des disciplines du plan d'études.

Je tiens à compléter mon aperçu par le rappel de quelques réalisations marquantes:

La réglementation des cours du soir de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire technique et de l'Institut supérieur de technologie, le développement de cours de langues intensifs pour adultes et d'un programme spécial pour adolescents désireux d'entrer dans le système scolaire luxembourgeois, la création de structures d'accueil à l'heure de midi pour les élèves de l'enseignement primaire, l'amélioration de l'orientation scolaire et professionnelle, suite à la loi du 1er avril 1987 portant création d'un centre de psychologie et d'orientation scolaires, les initiatives en matière de formation professionnelle continue, p. ex. en faveur des femmes souhaitant reprendre une activité professionnelle, les initiatives en éducation différenciée, telle que la reprise par l'Etat des centres communaux, la création d'un Institut pour enfants autistiques et psychotiques, la création de centres de propédeutique professionnelle à Warken (Ettelbruck), à Clervaux et à Walferdange; dans le domaine de l'enseignement supérieur, la diversification du Cycle court d'études supérieures en gestion par l'adjonction d'une option "assurances" et enfin une réglementation plus avantageuse de l'aide financière pour études supérieures.

On y ajoutera les projets relatifs aux constructions scolaires et le projet de loi portant réforme de la formation des éducateurs et des moniteurs de l'éducation différenciée, le projet de loi relatif au personnel des centres de formation professionnelle continue et le projet de loi relatif à l'enseignement de certaines disciplines particulières dans l'enseignement primaire.

## **La recherche et le développement technologique**

Le présent Gouvernement a attaché une très grande importance à la promotion de la recherche et du développement et du transfert de technologie. Le nouveau cadre légal a permis une augmentation considérable des ressources consacrées à la recherche dans le secteur public, et ceci de façon ciblée et coordonnée.

Trois centres de recherche publics, destinés à coopérer étroitement avec le secteur privé, ont dès à présent été créés, alors qu'un quatrième, le CRP Environnement, est prévu. Neuf projets conventionnés et une dizaine de projets autonomes, d'envergure plus restreinte, sont déjà en exécution dans les CRP existants.

Les conventions de collaboration entre CRP et institutions de recherche étrangères ont créé une base excellente pour une intensification de la collaboration internationale, notamment dans le cadre de programmes de recherches communautaires.

La diffusion de connaissances, par la voie de séminaires et stages, a trouvé un accueil très favorable auprès des entreprises et a manifestement répondu à des besoins

réels. La création de cellules de compétence spécialisées permettra d'élargir l'offre de services de conseil et d'assistance technologique.

L'attribution de bourses formation - recherche s'est révélée comme une initiative efficace pour combler le manque de ressources humaines scientifiques.

Enfin, le Gouvernement a déposé un projet de loi en vue d'attribuer au Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques le statut d'un établissement public, afin de tirer pleinement profit des ressources scientifiques de ce centre renommé.

## **Les affaires culturelles**

Dans le domaine des affaires culturelles le Gouvernement note avec satisfaction que deux projets de loi importants viennent d'être votés par la Chambre des Députés: il s'agit, d'une part, de la loi portant réorganisation des instituts culturels et, d'autre part, de la loi portant création d'un centre national de l'audiovisuel. L'implantation de ce centre à Dudelange souligne les efforts que le Gouvernement fait en direction d'une décentralisation culturelle.

Je rappelle que le Gouvernement a créé d'autres structures culturelles, tel le Centre d'archives et d'études de la littérature nationale qui sera implanté à Mersch, ou encore le Centre d'études et de documentation d'histoire contemporaine auprès des Archives de l'Etat.

Dans les semaines à venir, un projet de règlement grand-ducal sera proposé par le Ministre des Affaires culturelles créant un Centre de documentation sur la musique nationale auprès de la Bibliothèque nationale.

Le Gouvernement regrette que certains avis essentiels d'importantes municipalités sur l'avant-projet de loi portant réorganisation de l'enseignement musical ne lui soient parvenus que très récemment: il ne sera sans doute plus possible d'évacuer ce projet avant la fin de la présente période législative.

Le Gouvernement est tout à fait conscient que la mise en place du Marché Unique en 1993 aura aussi des répercussions sur la politique de développement culturel et il prépare activement cette échéance en mettant en place différents mécanismes et structures, destinés à soutenir nos créateurs. Citons, à titre d'exemple, le projet d'un fonds de soutien à la production audiovisuelle, la création d'un Centre national de la Culture, dans l'Abbaye Neumunster, ou encore le projet d'un deuxième programme national de radio, à vocation socio-culturelle.

Par ailleurs, le Gouvernement réfléchit activement à l'amélioration du statut professionnel et social de l'artiste et à la promotion du "marché" culturel au Luxembourg et dans le cadre inter-régional voire européen. Il suit également avec grand intérêt, les réflexions menées en vue de la création d'un Centre National d'Art Contemporain d'une part, et de la construction d'une halle polyvalente à vocation culturelle pour les jeunes, d'autre part.

Le Gouvernement voit dans la décentralisation un indispensable renforcement de l'infrastructure culturelle. C'est dans ce contexte qu'il faut voir la mise en place d'un deuxième "bibliobus" qui circulera dans le sud du Grand-Duché sera remplacé au cours de la même année 1989. C'est dans le même ordre d'idées qu'il convient d'encourager la mise en place de "circuits culturels" à Differdange-Pétange et à Rumelange et la régionalisation de certaines activités communales culturelles. Enfin il importe de créer dans les différentes régions des galeries d'art, des musées, des bibliothèques, et, prioritairement, des salles de cinéma. A cet effet le Gouvernement analysera avec soin la motion que la Chambre lui soumettra.

Je voudrais enfin rappeler l'importance de notre coopération culturelle internationale, tant pour faire mieux connaître nos artistes et scientifiques à l'étranger, que pour améliorer la vision qu'ont nos partenaires européens de notre vie politique, économique, sociale et culturelle.

## La jeunesse

Le Gouvernement a par ailleurs pris de multiples initiatives nouvelles au service de la jeunesse. Il a mis en place le Conseil Supérieur de la Jeunesse, destiné à coordonner l'action des instances gouvernementales, en collaboration avec les jeunes eux-mêmes, il a créé des centres de rencontre pour jeunes au niveau régional et local, et un centre d'information pour jeunes, qui s'occupe également de la gestion des programmes communautaires d'échanges de jeunes et de la diffusion de la carte-jeunes, récemment introduite. Je citerai encore la formation d'animateurs et de responsables d'activités de loisir, la reconstitution de la Conférence Générale de la Jeunesse, le développement de centres du Service National de la Jeunesse et la participation de celui-ci à la création de nouveaux centres, enfin le développement d'un programme d'animation.

Autre mesure que je tiens à rappeler dans ce contexte: la modification de la loi sur le congé-éducation que le Service National de la Jeunesse mettra en oeuvre et qui prévoit notamment le relèvement, voire dans certains cas, la suppression de la limite d'âge des ayants-droit et l'augmentation du nombre total des journées de congé-éducation à allouer.

## L'éducation physique et les sports

C'est principalement à travers le soutien des associations et fédérations sportives que le Gouvernement a voulu renforcer la proposition des activités physiques et sportives.

C'est ainsi qu'il a augmenté substantiellement les enveloppes budgétaires afférentes, et concernant notamment les déplacements à l'étranger, les congés sportifs et l'engagement d'entraîneurs qualifiés.

L'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports a élargi ses prestations par la formation de personnel qualifié dans l'intérêt de l'encadrement des activités sportives de loisir en général, des personnes âgées, des

personnes handicapées et des détenus en particulier. Elle a également fait démarrer en 1988 un projet pilote de sports études.

Dans le domaine de l'infrastructure, le cinquième programme quinquennal est entré en vigueur en 1988. Il permettra de soutenir dorénavant les initiatives des fédérations sportives nationales en ce domaine. L'Etat a également complété sa propre infrastructure à l'INS et à la base nautique de Lultzhausen.

## Les institutions, l'administration et la protection

### La justice

Au niveau du département de la Justice, le Gouvernement a cherché à moderniser et réformer notre législation, mais aussi à mettre en place une politique d'information du citoyen et de simplification de son accès à la justice.

En matière de droit civil, la loi sur la preuve des actes juridiques a adapté en 1986 notre législation aux réalités et besoins de la pratique. La limite monétaire pour l'admission de la preuve a été augmentée et la loi introduit la valeur probante des procédés reprographiques et informatiques de conservation des documents.

La loi du 15 mai 1987 a complété le système de protection juridique du consommateur en permettant de faire respecter le juste équilibre dans les contrats. Une autre loi du 2 juillet 1987, visant l'abus du droit, met l'accent sur la fonction sociale des droits subjectifs.

La loi du 1er septembre 1988, relative à la responsabilité civile de l'Etat et des collectivités publiques, n'exige plus dans tous les cas la preuve d'un acte fautif déterminé à la charge d'un organe public, améliorant ainsi la situation de la personne ayant subi un dommage.

Dans le droit de la construction, les législations relatives à la copropriété des immeubles bâtis et à la vente d'immeubles à construire ont été complétées en 1985. N'oublions pas non plus la loi du 19 mars 1988 sur la publicité en matière de copropriété.

Pour ce qui est du droit commercial, une rationalisation du registre de commerce résulte d'une loi du 26 avril 1987, alors que la réforme du droit des sociétés a été poursuivie notamment par la transposition de directives de la Communauté européenne.

La modernisation de la procédure civile a pu être poursuivie à un rythme satisfaisant.

Quant au droit pénal, il a été procédé à des modifications ponctuelles, en attendant la réforme globale du régime des peines. L'incrimination de certains cas d'abstention fautive a été introduite par la loi du 13 décembre 1985. La réforme la plus importante réalisée en procédure pénale, concerne la suppression de la cour d'assises et son remplacement par la chambre criminelle du tribunal d'arrondissement. Ainsi les décisions en matière de crime doivent être motivées et elles sont sujettes à appel.

## La force publique

Ont été réorganisés le régime des ordonnances pénales ainsi que certains modes d'exécution des peines. La loi du 26 juillet 1986 permet la suspension du prononcé.

Autre point important, l'accès à la nationalité luxembourgeoise a été élargi ou facilité par la loi du 11 décembre 1986.

La politique d'information du citoyen et d'accès plus facile à la justice a été poursuivie à travers la publication de brochures de vulgarisation et la mise à jour des codes et recueils de lois spéciales. Depuis le 1er juin 1986 fonctionne un service d'accueil et d'information juridique orienté plus spécialement vers les droits de la femme.

En ce qui concerne le combat contre le commerce des drogues, il faudra éviter que les trafiquants ne réussissent à échapper à la confiscation des bénéfices de leurs actes criminels par le système dit du "blanchiment" de l'argent gagné illégalement. Un amendement au projet en question entend prévenir pareilles pratiques.

Tout en reconnaissant les grands mérites de notre service de la Sûreté publique, il n'en reste pas moins que la réforme de l'organisation de la police judiciaire est inévitable pour faire face à la grande criminalité.

En ce qui concerne les données nominatives recueillies par des méthodes informatiques, une attention particulière doit être accordée à l'utilisation conforme à la loi des données relatives aux infractions constatées. La conciliation du respect de la vie privée et de la constitution d'un instrument valable aidant la force publique dans la prévention et la répression des infractions est certes délicate. Le Gouvernement estime cependant que ces difficultés seront résolues par le projet dit IN-GEPOL.

En matière civile, une refonte du droit de l'adoption s'avère encore indispensable.

Enfin, n'oublions pas les mesures projetées de protection en matière de vidéogrammes pour prévenir et réprimer l'atteinte à la dignité humaine et pour sauvegarder l'exploitation de films de valeur contre une commercialisation préjudiciable aux établissements de spectacle.

Alors que de sérieux efforts ont déjà été faits pour améliorer les conditions de travail de la magistrature, la construction d'un nouveau palais de justice dans le centre de la Ville n'en reste pas moins une priorité.

Relevons par ailleurs les mesures à prendre pour réduire le délai d'instruction des affaires judiciaires. Le Gouvernement tiendra compte de la motion de la Chambre qui l'invite à envisager une augmentation de certains effectifs pour résorber l'arriéré des affaires et à étudier d'autres remèdes appropriés.

En ce qui concerne enfin la surpopulation des établissements pénitentiaires, des améliorations ont pu être obtenues, notamment par la réduction du nombre des détentions préventives. Néanmoins une extension des centres pénitentiaires de Schrassig et de Givenich est inévitable et un programme détaillé de construction est en préparation.

Au niveau de la force publique le Gouvernement a mis en oeuvre des moyens non négligeables pour combattre la criminalité et pour assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens.

C'est ainsi qu'il a mis sur pied un programme pluriannuel de renforcement des effectifs de la gendarmerie et de la police, et qu'il a veillé à doter nos forces de l'ordre du matériel et de l'équipement approprié. Ces efforts sont complétés par la mise à disposition de locaux plus adéquats et par la réorganisation et la simplification du travail de bureau permettant une présence plus prononcée des agents sur le terrain. Une attention particulière a par ailleurs été attachée à la formation des agents des forces de l'ordre.

La formation recevra aussi une importance accrue au niveau de l'armée grâce à la création de l'Ecole de l'Armée, en vue de compléter l'apprentissage du métier des armes par une formation générale et professionnelle plus poussée.

Par ailleurs le Luxembourg continue à fournir fidèlement sa participation à la politique de défense de l'OTAN. A noter dans ce contexte que notre participation à l'A.M.F. - l'Allied Mobile Force - sera à l'avenir exécutée avec des effectifs plus réduits, ce qui permettra un renforcement des unités chargées de la protection du territoire national en cas de crise.

## Le département de l'intérieur

Concernant le département de l'Intérieur, je dois citer en premier lieu la nouvelle loi communale, entrée en vigueur cette année. L'ancienne loi datant de 1843 est ainsi remplacée par un texte moderne qui, sans mettre en cause les structures communales elles-mêmes, est de nature à les revigorer par des innovations importantes, qui garantissent dorénavant un fonctionnement plus efficace et une autonomie élargie des communes, et qui permettent une participation accrue de la population et établissant un mécanisme démocratique amélioré.

Dès avant la loi communale, le personnel de nos communes s'est vu doter, en 1985, d'un statut nouveau garantissant la protection du fonctionnaire et sa participation par voie des délégations, à la gestion de ses intérêts. Au niveau national, la commission centrale instituée auprès du Ministre de l'Intérieur regroupe patrons, fonctionnaires et représentants du personnel au sein d'une véritable tripartite communale qui a pris en charge l'ensemble des questions intéressant le personnel communal.

Le difficile contentieux du bail à loyer a été résolu par la loi de 1987. Après des négociations difficiles, la Chambre a finalement pu adopter un texte qui a réussi à concilier les intérêts des propriétaires et ceux des locataires et qui, depuis bientôt deux ans, est en train de faire ses preuves.

Concernant le problème de l'approvisionnement en eau potable, la Chambre vient d'adopter une loi autorisant le SEBES à construire une solution de rechange pour



la prochaine vidange du lac d'Esch-sur-Sûre. L'extension des compétences du Syndicat et son ouverture vers les régions à problèmes constitueront le SEBES en structure à vocation nationale sans pour autant mettre en cause l'existence des structures régionales et locales dont l'efficacité n'est plus à prouver.

L'étude de la réforme des finances communales fut entreprise dès l'entrée en fonction du Gouvernement. Elle fut menée bon train de manière à permettre dès 1988 des mesures budgétaires propres à mettre en oeuvre des modalités plus équitables de la participation des communes dans les recettes publiques, ceci par la création du Fonds de dotation financière qui assure la distribution des fonds sur base de critères nouveaux choisis en fonction des résultats de l'analyse de la situation financière des communes. Par ailleurs, des initiatives ponctuelles ont pu être prises dans l'intérêt de certaines situations particulières et dans des domaines spécifiques tels que l'enseignement musical.

## La fonction publique

Le Gouvernement a mis en oeuvre au cours de cette législature un train considérable de mesures en faveur de la fonction publique. L'exécution des accords salariaux négociés a permis une révalorisation sensible des traitements, sans cependant peser de façon exagérée sur le budget de l'Etat. Mais il faut citer en outre les deux lois particulièrement importantes, sur l'harmonisation des conditions d'avancement, et sur le régime des traitements des fonctionnaires.

Le statut général des fonctionnaires de l'Etat a été modifié notamment par l'introduction de mesures intéressant particulièrement les familles, comme celle du congé pour travail à mi-temps, et celle du congé sans traitement consécutivement à un congé de maternité.

Par ailleurs le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat a été amélioré à divers égards, parmi lesquels je voudrais relever l'introduction de la préretraite et celle de la pension de veuf.

Soulignons aussi les efforts continus du Gouvernement visant à améliorer le fonctionnement des services publics et d'en augmenter le rendement, par l'introduction de moyens informatiques et bureautiques, l'organisation de cours de recyclage, l'introduction de la mobilité volontaire et de nombreuses autres mesures allant dans le même sens.

## La politique des finances publiques: budget et fiscalité

Pour utile qu'elle soit en elle-même, chacune des mesures entreprises sur le plan de l'action économique et sociale doit nécessairement s'insérer dans une approche cohérente sous l'angle de vue des finances publiques. Aussi l'évaluation globale de la politique budgétaire et fiscale poursuivie depuis 1984 permettra-t-elle non seulement d'apprécier le bien-fondé du pari budgétaire engagé, mais encore servira-t-elle à tester l'efficacité macro-économique de l'approche adoptée.

En plaçant le budget pour 1989 sous le signe de la continuité, le Gouvernement s'est précisément proposé

de ne pas hypothéquer la cohérence de l'approche. Les commentateurs ont d'ailleurs été unanimes pour affirmer que les considérations du très court terme et de nature électoraliste n'ont pas primé sur les intérêts à long terme du pays. Le presque traditionnel dérapage budgétaire en période pré-électorale a donc pu être évité.

A l'occasion de la préparation des budgets de l'Etat de 1985 à 1989, le Gouvernement a ainsi pleinement su respecter les principes de politique budgétaire pluriannuelle de son programme gouvernemental. Grâce à une politique budgétaire disciplinée, le rapport entre le total des dépenses de l'Etat et le produit intérieur brut (version S.E.C.) aura dégressé de 2,4 points de pour cent, passant de quelque 38,0% en 1984 à un peu plus de 35,6% en 1989.

L'objectif premier que le Gouvernement s'était fixé en matière budgétaire, objectif qui visait à faire augmenter les dépenses publiques à un rythme inférieur à celui de la croissance économique à moyen terme, est atteint. Afin de sauvegarder une marge de manoeuvre budgétaire suffisante pour la mise en oeuvre de politiques nouvelles dans le cadre du projet de budget pour 1990, le Gouvernement vient par ailleurs de définir dans le cadre de sa circulaire budgétaire des lignes de conduite très contraignantes. En acceptant un relèvement de 1,9% pour les seules dépenses dont le montant nominal varie directement et automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires, le présent Gouvernement entend ménager à son successeur la possibilité de procéder lui-même à la définition des normes globales et des priorités sectorielles pour l'exercice budgétaire à venir.

Le souci de la continuité et la priorité accordée à l'optique du moyen terme se vérifient encore dans les autres composantes d'une situation de finances publiques qu'on peut qualifier d'aisée:

- les réserves budgétaires et des fonds d'investissements publics auront été reconstituées à un niveau suffisant pour amortir, dans un premier temps, les effets, d'un éventuel retournement de la situation économique, qu'il soit généralisé ou limité à une ou plusieurs branches d'activités;

- la dette totale de l'Etat, exprimée en pourcentage du P.I.B., aura régressé de 7,9% en 1984 à moins de 5,0% en 1989. De ce fait la charge d'intérêts (1,1% du P.I.B.) se compare favorablement à celle de l'ensemble des autres pays de la Communauté dont la moyenne s'élève à 4,8%.

Dans le contexte plus global de la solidarité entre les générations successives, le niveau de l'endettement public doit cependant être rapproché d'autres engagements à long terme. Or, les tendances démographiques moroses laissent présager un prélèvement global plus important pour les générations d'actifs à venir, ceci au titre du financement tant de l'assurance-pension que de l'assurance-maladie. La maîtrise du recours à l'emprunt pour le financement des investissements publics s'impose donc afin de ne pas alourdir excessivement la charge des générations montantes.

Je reviendrai sur ce problème de financement de la sécurité sociale vers la fin de mon discours lorsque j'aurai

l'occasion d'évoquer les quelques risques latents qui, en dépit des progrès réalisés, continuent à planer sur l'avenir économique, social et financier du pays. Avant cela je voudrais encore brièvement vous exposer la manière dans laquelle la politique budgétaire pratiquée par le Gouvernement a contribué au redressement pré-décrit de la position concurrentielle de notre économie et, par ce biais, à l'amélioration du bien-être général.

- Sur le plan économique d'abord, le Gouvernement a mené à bien le formidable effort de restructuration entrepris avec l'aide de toute la collectivité nationale au profit de l'industrie sidérurgique. Tant le volet financier que le volet social de cette restructuration ont encore fortement pesé sur les budgets de la présente législature, le volet social constituant même une charge permanente du fonds pour l'emploi jusqu'en l'an 1992 au moins.

Les autres secteurs et branches de l'économie ont également continué à bénéficier de l'intervention de l'Etat:

\* dans le cadre de la nouvelle loi agricole notamment, l'agriculture - cette autre activité économique en difficulté - a profité d'un imposant arsenal de mesures visant sa modernisation et l'attribution d'un revenu plus adéquat à ses ressortissants;

\* la création d'activités et d'emplois nouveaux dans l'industrie, le commerce, l'hôtellerie et l'artisanat a été encouragée à travers la SNCI ainsi que les lois-cadre d'expansion économique et des classes moyennes, lois-cadre dont le caractère régional a été accentué et les crédits budgétaires renforcés;

\* de nouvelles formes d'intervention publique ont été introduites dans des domaines divers comme la recherche et le développement, la prospection économique ou encore la promotion du commerce extérieur;

\* enfin, les investissements de l'Etat ont été maintenus à un niveau extrêmement élevé tout au long de la présente législature. Avec un apport de plus de 3,5% au produit intérieur brut, notre pays figure au premier rang des pays industrialisés du point de vue de l'importance de la contribution des investissements publics aux comptes de la nation.

A côté de ces instruments plutôt classiques de la politique économique, le Gouvernement a également, et j'ajouterais surtout, procédé à des allègements fiscaux successifs dont l'ampleur est à qualifier de tout à fait exceptionnelle. L'Etat a de la sorte injecté et continuera à injecter dans l'économie nationale des sommes supplémentaires considérables, qui, en 1989, et sur une base annuelle, s'élèvent à quelque 12 milliards de francs, soit plus de 4% du P.I.B. Ces réductions d'impôt, qui ont été accordées aussi bien aux ménages qu'aux entreprises, se trouvent à l'origine d'une bonne partie de l'accroissement de la demande, que ce soit sous forme de consommation ou d'investissement.

Ces allègements auront permis de relever les revenus disponibles des ménages, et cela bien au-delà de la simple compensation des pertes imposées en période de crise. Ils auront également amélioré la compétitivité relative des entreprises à l'aube de l'horizon 1992. Ces

mesures, qui ont eu l'énorme avantage de produire sans délai leur impact sur le développement économique et social, pourront sans problème majeur être insérées dans la réforme fiscale globale future. Le Gouvernement a d'ailleurs saisi le Conseil économique et social pour un avis sur ladite réforme.

- La politique d'allègements fiscaux est allée de pair avec une politique sociale sélective, dont il ne faudrait d'ailleurs pas sous-estimer l'impact sur le développement économique. Le maintien, voire l'amélioration du pouvoir d'achat des couches les moins aisées de la population constituent en effet non seulement une obligation de justice sociale, mais encore ne manquent-ils pas de se répercuter favorablement sur la demande s'adressant à l'économie nationale.

En procédant à des ajustements réguliers du salaire social minimum et des prestations de l'assurance-pension, en relevant les allocations familiales, en introduisant une allocation de rentrée scolaire ainsi qu'une allocation d'éducation, en créant un revenu minimum garanti et en intensifiant les actions dans le domaine du logement social, l'Etat a sans doute agi de façon remarquable sur les conditions de la croissance.

Notre économie est ressortie de la crise plus rapidement que d'aucuns d'entre nous ne l'avaient pensé. Globalement, les entreprises sont compétitives, les revenus sont élevés et notre population connaît une prospérité incontestée.

Le contrôle de l'évolution de certains grands blocs de dépenses, que nous étions convenus d'appeler les risques latents des finances publiques, aura été renforcé. S'il n'est pas exagéré de dire que quelques-uns de ces défis auront été maîtrisés - allocations au profit des chemins de fer ou encore transferts au budget des Communautés européennes -, il ne faudrait cependant pas nous cacher que d'autres risques latents n'ont pas encore pu être écartés. Permettez-moi de développer rapidement trois d'entre eux, à savoir:

- la diversification économique et les déséquilibres régionaux qui en résultent;
- l'évolution démographique et ses répercussions sur le plan des perspectives économiques et sociales;
- l'achèvement du marché intérieur et les velléités d'harmonisation fiscale qu'il comporte.

- Concernant l'équilibre interrégional, il est en premier lieu fonction de notre structure économique, c'est-à-dire de la pondération entre les trois grands secteurs économiques que constituent l'agriculture, l'industrie et les services.

Nous devons freiner l'exode rural et la désindustrialisation pour des raisons de répartition interrégionale des emplois, de la population, des infrastructures et des équipements collectifs ainsi que pour des raisons de politique de l'environnement. Mais encore devons-nous éviter que le coût financier d'une sous-utilisation des infrastructures existant dans certaines régions - notamment celles du sud et du nord - ne se trouve amplifié par des problèmes de saturation dans le reste du pays. Je songe plus particulièrement aux problèmes de transport, de logement, d'infrastructures routières et de té-

lécommunications que nous rencontrons dans la capitale et la région centre.

Ces défis ne sauraient être maîtrisés en temps utile qu'à condition que l'équilibre structurel de notre économie soit maintenu, voire amélioré et que les options d'aménagement du territoire, d'investissement et de financements publics soient coordonnées de manière plus étroite tant au sein des administrations de l'Etat qu'entre communes et Etat. La réforme des finances communales fournira également une occasion propice pour améliorer la répartition interne des ressources allouées aux collectivités locales.

- Le deuxième défi majeur auquel nous devons continuer à faire face réside dans l'évolution démographique morose ainsi que dans les répercussions économiques et sociales qui en découlent. A cet égard, et en m'inspirant du filtrage démographique auquel le Conseil économique et social vient de procéder dans le cadre de l'avis annuel qu'il est sur le point de finaliser, je voudrais évoquer les axes de réflexion ci-après, quitte à ne pouvoir qu'énoncer les problèmes qui se posent:

1. L'évolution du marché du travail et de l'activité économique en général. Quelles seront les évolutions futures possibles en fonction de la démographie naturelle, du taux d'activité féminin, de la qualification des jeunes, de l'évolution des travailleurs frontaliers ou encore de l'immigration?

2. Les problèmes liés à l'immigration. Etant donné que la croissance de la population active ne pourra être garantie que par la poursuite de la politique de l'immigration ou par un recours accru aux frontaliers, il y a lieu de s'interroger sur les difficultés sur le plan de l'intégration, et sur les conséquences socio-culturelles et éducatives. Les risques d'une montée de la xénophobie sont concrets, et ils sont d'autant plus graves qu'ils sont en parfaite contradiction avec nos traditions et avec les impératifs de notre économie.

3. L'éducation et la formation professionnelle. L'éventuelle diminution du coût de l'éducation pouvant résulter du recul du nombre des jeunes devra servir à améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle en tenant compte notamment des problèmes posés par l'immigration et une participation accrue des femmes à la vie active.

4. Le coût de la protection sociale. Même en l'absence d'améliorations supplémentaires du côté des prestations, les tendances démographiques incontournables et le phénomène de vieillissement de la population qui en résultera font que la maîtrise du coût social s'avérera difficile.

Les responsables de la vie politique devront dorénavant composer avec cette dynamique interne des dépenses, et en tenir compte chaque fois qu'ils se trouvent confrontés à une revendication nouvelle sur le plan de la protection sociale. Aussi les réformes de l'assurance-maladie et de l'assurance-pension constitueront des tests-clés pour la préparation de l'avenir économique et social du pays dans l'optique du long terme.

5. L'infrastructure, les services et leur répartition spatiale. La diminution de la proportion des jeunes, l'évolution du taux d'activité féminin, l'apparition d'une nouvelle catégorie de personnes très âgées, voilà quelques-unes des évolutions qui se trouveront à l'origine de besoins nouveaux au niveau de l'infrastructure et des services.

La prise de conscience de l'ampleur des répercussions de l'évolution démographique et l'analyse concrète de ces répercussions devront permettre une politique cohérente axée sur le développement à long terme. C'est avec intérêt que le Gouvernement a pris acte du fait que le CES envisage, quant à lui, de collaborer à l'élaboration d'une telle étude du phénomène démographique.

- Enfin un dernier défi majeur que je voudrais développer à cette tribune a trait à la dimension communautaire que revêt la préparation de notre avenir économique et social. Cette dimension a certes gagné en importance avec la définition et l'approche de l'horizon 1992, mais elle a toujours été et devra continuer à rester un souci permanent de notre politique.

Les pouvoirs publics ne sont pas les seuls concernés. Les premiers intéressés sont les entreprises elles-mêmes. Il leur appartient de définir la stratégie micro-économique appropriée et de prendre les mesures concrètes qui s'imposent sur le plan de la compétitivité. Les salariés, à travers le partenariat social dans l'entreprise, assument également une part de responsabilité dans l'affectation des ressources. Le consensus qui a pu être réalisé au sein du Conseil économique et social me laisse espérer que la préparation de l'horizon 1992 s'intensifiera encore sur le terrain.

Le Gouvernement, quant à lui, est sur le point de finaliser une brochure de sensibilisation et d'information destinée aux acteurs de la vie économique et sociale. Parallèlement, et en partant des travaux d'analyse effectués par le CES, les tables rondes sectorielles vont pouvoir finaliser sous peu leurs propositions qui visent à énoncer les adaptations sectorielles auxquelles il y aura lieu de procéder.

Dans ce contexte, et compte tenu du sentiment de scepticisme, voire d'insécurité qui semble s'être répandu dans une partie de la population, il m'importe de clarifier le débat.

Globalement, le marché intérieur se soldera par des effets positifs pour notre économie nationale. L'abolition des frontières techniques améliorera considérablement les perspectives de vente de nos entreprises à l'étranger.

Plus ponctuellement, certaines des propositions de la Commission, notamment en matière de fiscalité, poseraient des difficultés, souvent sérieuses, tant à l'économie entière qu'à l'une ou l'autre de ses branches. Dans l'attente des décisions qui devront être prises à l'unanimité, la réplique à ces défis se situe sur deux plans.

\* sur le plan politique d'abord, le Gouvernement continuera à défendre avec engagement les intérêts du pays en essayant, dans la mesure du possible, à baser cette défense sur un argumentaire communautaire. Je n'ai point besoin de vous rappeler la position du Gouvernement luxembourgeois qui, en toute conformité avec

l'Acte unique européen, entend contenir les mesures d'harmonisation fiscale au strict minimum nécessaire à l'achèvement du marché intérieur;

\* sur le plan économique ensuite, et de la matière parallèle, les acteurs de la vie économique et sociale, notamment les entreprises, devront prendre conscience des évolutions qui se feront et préparer, voire engager les ajustements indispensables qui leur permettront d'absorber les chocs éventuels.

Il s'agira en fait, par une stratégie politique offensive, d'éviter autant que faire se peut que des décisions d'origine communautaire ne viennent ébranler l'une ou l'autre branche économique. Mais, en même temps, il faudra identifier les points sur lesquels un statu-quo absolu paraît peu probable et orienter les activités dans un sens qui permettra d'assurer la survie, voire le renouveau d'une activité économique menacée.

Je terminerai en vous confirmant que, de l'avis du Gouvernement - et ce faisant je ne fais que répéter mes propos que j'ai tenu à ce sujet au Conseil européen à Rhodes -, il est par ailleurs essentiel que les bienfaits du marché intérieur ne profitent pas aux seules entreprises, mais qu'ils soient étendus dès le départ, et de manière directe, aux travailleurs. Le marché intérieur ne doit pas devenir un jeu où les uns gagnent ce que perdent les autres. Tous les groupes sociaux doivent pouvoir en profiter. Le Gouvernement est persuadé que la prise en compte de la dimension sociale constitue une des prémisses à la réussite du marché intérieur: les conditions de vie et de travail doivent être améliorées, la libre circulation des travailleurs assurée, la cohésion économique et sociale accentuée, le dialogue entre partenaires sociaux développé.

La communication de la Commission sur la dimension sociale du marché intérieur va dans la bonne direction, mais je l'aurais préférée plus courageuse. Je voudrais particulièrement insister sur l'idée qui vise à instaurer un socle social communautaire, idée qui me paraît particulièrement pertinente. Tout en assurant aux travailleurs des pays les moins développés de la Communauté une amélioration de leurs conditions de travail et de sécurité sociale, la mise en oeuvre de ce principe, qui repose sur des normes minima, n'empêchera pas les pays dont le tissu social est plus performant à maintenir, voire à améliorer leurs dispositions sociales.

## Conclusion

Här President,  
dir Dammen an dir Hären,

Déi wirtschaftlech, sozial a finanziell Situatioun vun onsem Land ass gutt a gesond. Schon ënnert der leschter Regierung sin d'Weiße gesat gin, fir d'Land aus der Wirtschaftskris erauszeféieren. Am Laf vun dene leschte fënnef Joer hu mir d'Restrukturéierung op en Enn geféiert, an eist Land huet en aussergewöhnlechen Ob-schwonk kann. D'Akomes vun den Einzelen as an d'Luucht gang, de Wuelstand huet sech verbessert. Duerch déi gutt Konjunktur war de Wirtschaftswues-tum héich. D'Aarbechtslosegkeet as erofgaang, an d'Präisser si stabiliséiert.

Dat sozialt Netz as méi enk gin. Villes as gemat gin am Kampf géint den Armut, am Interessi vun der Famill a vun den ale Leit, och vun de Pensionéierten. Am Déngscht vun der Liewensqualitéit sin nei Akzenter gesat gin a Beräicher wéi Umwelt- a Kulturpolitik. Regelmeisseg sin d'Steieren erofgeschrauft gin, an engem Moos wéi et a soss kengem Land de Fall wor. Trotzdem bleiwen eis Staatsfinanze gesond an d'Staats-schold as erofgaang.

Eis Wirtschaftsstruktur konnt gestärkt an diversifizéiert gin. Déi vill Aarbechtsplazen déi geschaaf goufen, bewiesen am beschten, datt d'Entreprise bereet sin, an eis Zoukonft ze investéieren. Och fir d'Betriebe sin d'Steieren erofgaangen. Traditionell Sektoren hu sech erneiert. Nei, op d'Zoukonft orientéiert Sektoren, wéi zum Beispill déi vun der audiovisueller Produktioun, sin am gaang ze entstoen. D'Recherche kritt méi gehollef. Onst Schoulwiese gët permanent de wirtschaftlechen Exigenzen ugepasst.

D'Lag vun Land as also gutt, mee nei Erausforderungen sti schon op der Dir. Ech hun se genannt: déi global Steuerreform an d'Reform vun de Gemeengefinanzen, d'Konsequenze vun dem groussen europäesche Bannemaart an - op méi laang Siicht - de Finanzement vun onser sozialer Secherheet an déi demographesch Entwecklung. Besonnesch déi lescht vun dese Punkte si mat Risike verbonden. All Problemer sin also nach nët geléist; déi next Regierung huet nach vill ze din, mee si iwerhëllt d'Land an engem gudden a gesonde wirtschaftlechen Zoustand. D'Viraussetzung si geschafen, fir sech den Erausforderungen, déi op ons duerkommen, an enger gudder Positioun entgéint ze stellen, an déi nei Chancen, déi sech bidden, auszunutzen.